COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Municipalité

Préavis n° 8-2026 au Conseil communal

Demande de crédit pour l'adaptation de la production de chaleur de la chaudière de l'Espace nordique des Alpes vaudoises

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit destiné à l'adaptation de la production de chaleur de la chaudière de l'Espace nordique des Alpes vaudoises (ENAV).

2. Situation

La chaudière à plaquettes de bois ainsi que les 4 panneaux solaires thermiques ont été installés lors de la construction de l'ENAV en 2009. L'entretien courant permet de maintenir ces installations en bon état de fonctionnement et de garantir une bonne alimentation en chauffage du bâtiment.

Les besoins légaux minimaux en énergies solaires (thermique et photovoltaïque) induits par la nouvelle construction du restaurant de la baignade seront couverts par des installations placées sur les toitures existantes de l'ENAV et du local de fartage, en lieu et place du bâtiment concerné (dérogation d'enquête). Cette délocalisation permet de préserver l'intégration du bâtiment dans son environnement, dont la toiture en tavillons présente un intérêt architectural et paysager, aspect particulièrement important compte tenu du caractère touristique du site.

3. Données techniques

Du côté du solaire photovoltaïque, il est précisé que les coûts de l'installation seront supportés par le préavis 8/2023.

Concernant le solaire thermique, l'extension de l'installation existante n'est plus possible étant donné que le modèle de capteur du marché ne peut plus être intégré en toiture. Dans le but d'harmoniser le concept architectural en toiture et d'homogénéiser l'installation technique, il est proposé de remplacer les 4 capteurs existants et de procéder au complément de 8 nouveaux capteurs afin d'atteindre l'objectif énergétique légal minimum de la construction du restaurant, tout en gardant la production solaire initiale (légalité de l'époque de construction). Il est à relever que ce projet thermique ne donne droit à aucune subvention de la part du « Programme bâtiments », l'installation étant obligatoire. En chaufferie, des adaptations hydrauliques seront nécessaires ; le tampon/accumulateur existant sera remplacé par 2 nouveaux réservoirs garantissant le stockage nécessaire à l'énergie solaire produite et un fonctionnement optimal de la chaudière.

- Reprise sans modification de la chaudière HEITZOMAT RHK-AK75 à plaquettes de bois, puissance 68 kW.

- Adaptations hydrauliques nécessaires avec compteur d'énergie spécifique (énergie primaire) et agrandissement de la chaufferie dans local adjacent.
- Remplacement du tampon 1'000 litres par 2 accumulateurs tampon UNITECH de 1'750 litres chacun.
- Remplacement des capteurs solaires thermiques existants (ELCO 2.3V) et ajout d'un complément obligatoire par 12 capteurs CITRIN SOLAR CS-155 (selon plan annexé).
- Remplacement de la conduite de liaison et du groupe de charge du solaire thermique avec compteur d'énergie spécifique (énergie solaire).
- Remplacement des organes de sécurité (vase d'expansion chauffage, expansion solaire, soupape de sûreté).
- Ajout du groupe de départ de la CAD (conduite de chauffage à distance) vers le nouveau restaurant avec compteur d'énergie spécifique (consommation du restaurant).
- Adaptation du système de commande de la régulation de l'ensemble de l'installation.

L'ensemble des adaptations améliore ainsi la performance globale de l'infrastructure de chauffage tout en optimisant la consommation de combustible.

4. Coûts d'investissement

Chauffage

Démontage et évacuation accumulateur existant			2'390.00
Production de chaleur *Armatures chaudière, prestations ISELI , accumulateurs, sécurité et expansion, compteur d'énergie, prestations INTEGRA, tuyauterie chauffage et sanitaire, raccords, coudes et fixations.*			24'326.10
Calorifugeage			7'699.70
Transport et montage			13'775.00
	Total chauffage	**CHF**	**48'190.80**

Solaires

Démontage et évacuation			2'150.00
Solaire thermique *Capteurs, armatures et accessoires, sécurité et expansion, prestations ES, compteur d'énergie, prestations INTEGRA, tuyauterie de liaison et solaire.*			31'056.10
Calorifugeage			2'226.85
Transport et montage			10'260.00
	Total solaires	**CHF**	**45'692.95**
	Total général	**CHF**	**96'883.75**
	Rabais 3%		*-2'816.50*
	Escompte 2%		*-1'821.35*
	TVA 8.1%		*7'228.90*
	Divers et imprévu		*3'600.00*
	Total général TTC arrondi	**CHF**	**100'000.00**

5. Financement

L'investissement sera financé par la trésorerie courante ou par un emprunt demeurant dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

6. Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) fixant les durées d'amortissements.

Dans le cadre d'investissements liés aux techniques du bâtiment, l'amortissement imposé est échelonné sur une période de 30 ans.

Le montant annuel de la charge nette d'amortissement sera prélevé sur le « fonds énergétique durable ».

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- vu le préavis municipal n° 8-2026,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

I. d'accorder un crédit de CHF 100'000.00 pour l'adaptation de la production de chaleur de la chaudière de l'Espace nordique des Alpes vaudoises;
II. d'admettre le mode de financement proposé.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 août 2026.

Au nom de la Municipalité d'Ormont-Dessous
Le Syndic La Secrétaire

Rémy Fischer Isabelle Mermod Gross

Annexe ment.

Délégué municipal : M. Rémy Fischer, Syndic

Le Sépey, le 27 juillet 2026

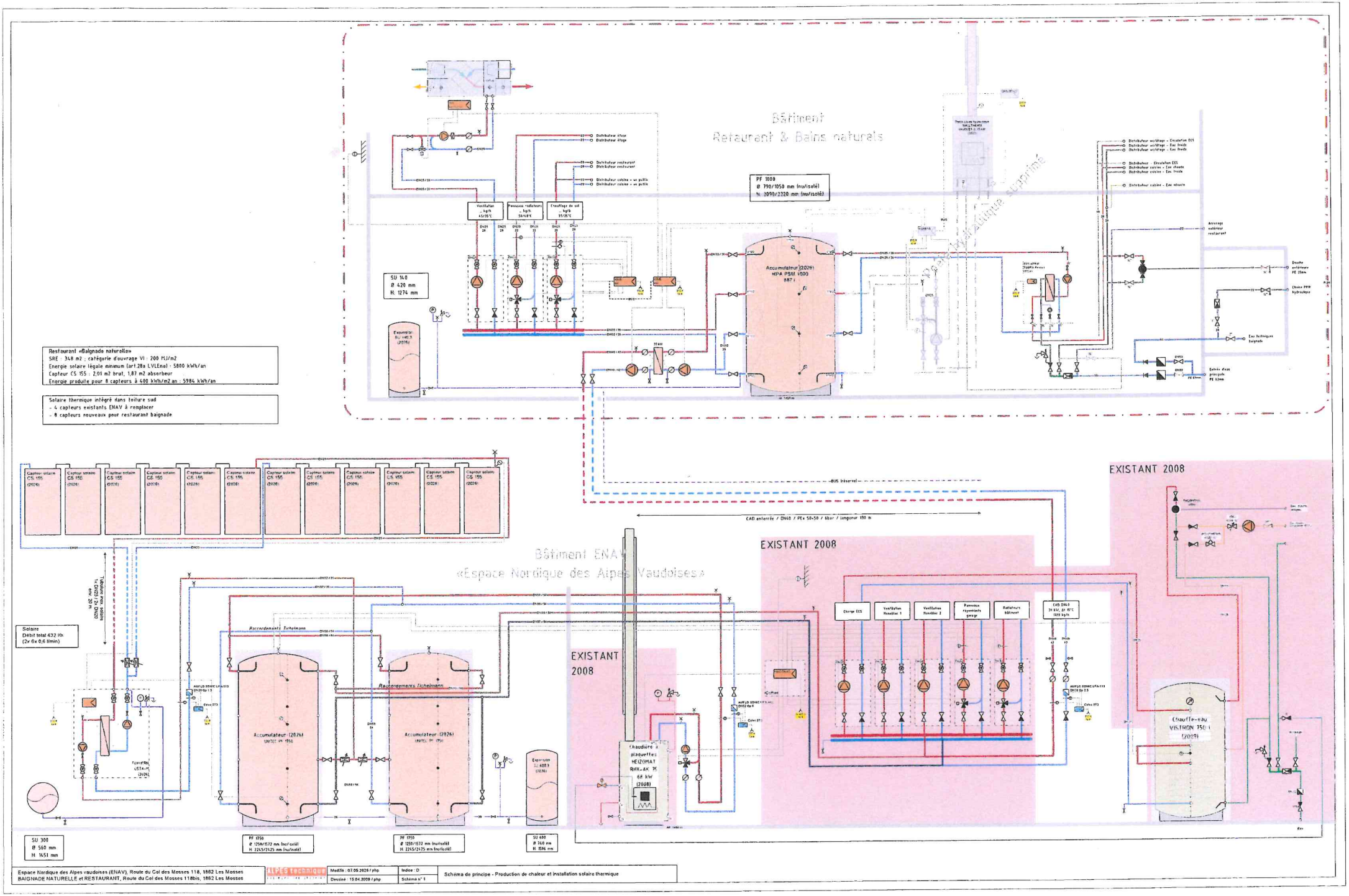

Espace Nordique des Alpes vaudoises (ENAV), Route du Col des Mosses 118, 1862 Les Mosses
BAIGNADE NATURELLE et RESTAURANT, Route du Col des Mosses 118bis, 1862 Les Mosses

Modifié : 07.05.2026 / php	Indice : D	Schéma de principe - Production de chaleur et installation solaire thermique
Dessiné : 15.04.2009 / php	Schéma n° 1	